

Syndicats et patrons relancent une concertation de façade

LE RÉSUMÉ

Syndicats et patrons ont décidé de fixer un calendrier de négociation, dont le sujet sera essentiellement **centré sur l'accord interprofessionnel**.

Ce calendrier reste suspendu à l'**analyse des marges possibles** que feront les syndicats dans les prochaines semaines...

NATHALIE BAMPS

Les syndicats et les organisations patronales ont retrouvé hier le chemin de la concertation sociale. Le Groupe des dix s'est réuni pendant un peu plus d'une heure jeudi matin. Les deux bancs ont surtout (ré) affirmé leur volonté de travailler ensemble. Pour rappel, syndicats et patrons s'étaient quittés très fâchés, début septembre, après un échec des négociations sur la flexibilité et la loi salariale. Il faut dire qu'il n'y avait aucun sujet propice aux tensions sur la table de cette première réunion. Il a surtout été question de déterminer l'agenda de la suite des travaux. «*Nous nous sommes fixés un agenda pour les deux prochains mois*», a expliqué Marie-Hélène Ska, la secrétaire générale de la CSC.

À d'autres sources, on confirme qu'un premier calendrier de six (premières) réunions a été déterminé. Et que l'objectif sera de se concentrer sur le prochain accord interprofessionnel (AIP). «*On ne va pas se charger la barque en alourdissant le menu, au risque de le rendre in-*

digeste et que les tensions renaissent. Il faut montrer que la concertation sociale peut encore fonctionner», commentent-on en coulisses. Exit, donc, les dossiers d'annualisation du temps de travail ou de réintroduction de la période d'essai. Le gouvernement avait demandé de se pencher sur la refonte de la loi Renault sur les restructurations d'entreprises? On verra bien...

À évaluer

Les syndicats avaient pourtant émis de grosses réserves sur la possibilité de négocier un AIP 2017-2018 compte tenu de la volonté du gouvernement de réviser la loi de 1996 sur la compétitivité et les salaires. Le projet de loi est d'ailleurs déposé sur la table du conseil des ministres de ce vendredi. Il va cadencasser les salaires, en obligeant les patrons et les syndicats à corriger les handicaps salariaux, et en imposant des amendes aux entreprises qui dépasseraient la norme salariale.

Les syndicats décideront, dans les prochaines semaines, si le jeu de la négociation en vaut vraiment la chandelle... Car hormis la marge pour de futures hausses de salaires, il n'y a plus grand-chose à négocier dans le cadre de l'AIP.

Gel salarial?

Les salaires, c'est le plat de résistance de l'AIP. La question des formations est déjà réglée par ailleurs, le système du chômage avec complément d'entreprise (prépensions) a été sérieusement limité. Au mieux pourrait-on mettre sur la table des tentatives d'avancée en matière de réduc-

tion du temps de travail (une demande syndicale), de répartition de l'enveloppe de liaison au bien-être des allocations sociales (même si elle a été réduite lors de ce budget 2017), de prolongation de systèmes de crédit-temps (mais eux aussi ont été revus à la baisse par l'équipe Michel).

Le hic, c'est qu'avec la modernisation de la loi de 1996, on pourrait se diriger vers quelque chose qui ressemblera à un gel des salaires... En effet, de la norme de départ fixée dans le rapport du Conseil central de l'économie (basée sur l'évolution des salaires dans les pays voisins), il faudra retirer l'index (qui reste acquis), le handicap salarial restant (on parle de 0,5%), une marge de sécurité pour un éventuel handicap futur (minimum 0,5%). Sur une norme de 5%, il ne resterait donc à peine que 1% à négocier. Au mieux...

Le rapport technique du Conseil central de l'économie devrait paraître début décembre. Les négociations ne démarreront qu'après. Et, disent les partenaires, elles prendront le temps qu'il faut: «*Plus question de s'enfermer dans un calendrier avec deadline au 31 décembre...*» Autant dire que l'AIP, ce ne sera pas pour 2016...

«Plus question de s'enfermer dans un calendrier avec deadline au 31 décembre.»

MALADES

LES EMPLOYEURS PAYERONT 10% DE L'ALLOCATION

La ministre des Affaires sociales et de la Santé Maggie De Block (Open Vld) veut faire participer les entreprises au paiement de l'allocation de leurs **malades longue durée**, ressort-il de la proposition que la libérale a remise aux vice-Premiers ministres du gouvernement Michel. Lorsqu'un employé est malade, l'entreprise est tenue de payer son **salaires garanti durant un mois**. Ensuite, le malade est pris en charge par la mutuelle. Pour inciter les entreprises à redoubler d'efforts pour que leurs travailleurs tombent moins malades, Maggie De Block entend leur faire **payer 10% de l'allocation sociale pendant 6 mois, entre le 2^e et le 7^e mois de maladie**. Le gouvernement veut introduire le même système pour les femmes enceintes qui doivent être écartées du travail pour cause de risque. **Dès la mi-2017**, les entreprises devront payer pour elles 10% de l'allocation, ressort-il de l'accord budgétaire. Le gouvernement doit s'exprimer sur la mise en œuvre effective de ces mesures dans les prochains jours. On ne connaît pas encore les **régimes d'exception éventuels, par exemple pour les PME**, qui se verraient exemptées.

J. D'H.